

Rejoignez nous sur :



Une question? Un conseil?

06 45 25 97 47 / 06 85 31 38 30

## CONTRAT DE LOCATION

Coordonnées FOURNISSEURS	Coordonnées CLIENT
<b>Noms :</b> Thomas FERRAN / Pierre FERRAN	<b>Nom :</b>
<b>Adresses :</b> 43 rue des mésanges, 79360 Beauvoir sur Niort 29B rue de la frégate, 17540 Nuaille d'Aunis	<b>Adresse :</b>
<b>Tél. :</b> 06 85 31 38 30 / 06 45 25 97 47	
<b>Mail :</b> contact@dba-events.fr	<b>Tél. 1 :</b>
<b>Site :</b> <a href="http://www.dba-events.fr">www.dba-events.fr</a>	<b>Tél. 2 :</b>
<b>Siret :</b> 530 102 193 00014 / 530 023 266 00014	<b>Mail :</b>

Il a été convenu ce qui suit :

### Article 1 : OBJET

Le FOURNISSEUR propose en location au CLIENT qui accepte le matériel décrit ci-dessous :

Descriptif	Quantité	Tarif	Caution
Multiprise(s)			
Rallonge(s)			
<b>TOTAL</b>			

### Article 2 : DURÉE DU CONTRAT

Cette période de location commence le :

Cette période de location prend fin le :

### Article 3 : PRIX DE LA LOCATION

Le CLIENT accepte de louer le matériel pour une somme totale de :

Cette somme est payée à la signature du présent contrat. A l'issue du contrat, en cas de retard de restitution du matériel, le CLIENT accepte de payer au FOURNISSEUR une pénalité de retard correspondant à 20 % de la location totale par jour de retard.

#### **Article 4 : CESSION ET SOUS LOCATION**

Le CLIENT ne peut sous-louer, ni revendre, ni céder le matériel.

#### **Article 5 : CAUTION**

1. Le CLIENT remet au FOURNISSEUR au début de location une caution de : [REDACTED].
2. Cette caution est remise au CLIENT dans son intégralité **sous 7 jours suite à la restitution du matériel.** (Sous réserve : article 6)
3. En cas de non restitution du bien par le CLIENT, celui-ci sera tenu de payer la valeur résiduelle du matériel qui est évaluée par les parties à : [REDACTED]. Dans ce cas de non restitution, les éventuels frais de recouvrement seront à la charge du CLIENT. Toujours dans ce cas, la caution ne sera restituée qu'une fois la valeur résiduelle assortie des éventuels frais de recouvrement auront été payés au FOURNISSEUR.

#### **Article 6 : USAGE, ENTRETIEN, DÉGÂTS ET VOL**

1. Le CLIENT s'engage à utiliser le bien à des fins légales et conformes aux usages normaux du matériel ainsi qu'aux bonnes mœurs.
2. Le CLIENT s'engage à prendre soin et à protéger l'intégrité du matériel.
3. Le CLIENT engage sa RC en cas d'incident.
4. Dans le cas où le CLIENT restitue le matériel en mauvais état, mal entretenu, ou dans un état de fonctionnement, technique ou de propreté ne correspondant pas à un usage ni à une usure locative normale, constaté dans les 7 jours suivant la restitution, le CLIENT accepte de payer les frais de remise en état, de réparation ou de nettoyage, sur présentation de la facture correspondante.

#### **Article 7 : RESPONSABILITÉ**

1. Le CLIENT atteste être apte et avoir la légitimité d'utiliser le matériel loué.
2. Le CLIENT accepte de prendre connaissance de toutes les informations nécessaires à une bonne utilisation du matériel.
3. Le CLIENT atteste être l'unique responsable et gardien du matériel, de son contrôle, de son utilisation et de son intégrité, durant toute la durée de location. Le CLIENT est ainsi l'unique responsable de tout dommage que le matériel ou son utilisation pourraient occasionner au CLIENT ou à des tiers, pendant la durée de location. Le FOURNISSEUR n'est donc en aucun cas responsable du matériel ou des conséquences de son utilisation, quelque qu'elle soit, pendant la durée du contrat.

#### **Article 8 : TRIBUNAUX COMPÉTENTS**

En cas de litige entre le CLIENT et le FOURNISSEUR, les tribunaux de Niort 79000 sont seuls compétents.

---

A, [REDACTED], le [REDACTED] / [REDACTED] / [REDACTED].

LE CLIENT (Mention « Bon pour accord »)

LE FOURNISSEUR, **DBA Events**

#### **DBA-Events**

Thomas FERRAN (Niort) - 06 85 31 38 30  
Pierre FERRAN (La Rochelle) - 06 45 25 97 47

contact@dba-events.fr  
www.dba-events.fr

SIRET: 530 102 193 00014 / SIRET : 530 023 266 00014